

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 14 octobre 2022

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA  
CHAPELLE SAINT AUGUSTIN DE SERMANU**

DE 2022-043

**Nombre de conseillers**

En exercice : 60      Quorum : 31

Présents : 34

Absents : 9

- dont ayant donné pouvoir : 17

**Votants : 51**

-dont « pour » : 40

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 11

- Non participations : 0

**Le vendredi 14 octobre 2022 à 14h00,**

le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,  
convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur  
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

**Présents :**

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse	CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESCOVALI Guy VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

**Absents avant donné pouvoir :**

ALBERTINI - COLONNA Nicolette ( Vesperini Clara) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Tafanelli Jean- Baptiste) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Saliceti Nicolas) COGNETTI Vincent (à Bruschini Pierre) COSTA Lucien (à Aquaviva François) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul) LECA Jacques (à Albertini Lucie) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Nasica Pierre)
--	--	---	--

**Absents :**

BERNARDI François Albert FILIPPI Jean François GUIDICELLI Maria	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARTINETTI Antoine	ORSINI François RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre
---	--	---------------------------------	-----------------

*SECRETARE DE SEANCE : NICOLAS SALICETI*

**LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 14H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.**

Le Président expose au conseil Communautaire le projet de réhabilitation de la Chapelle Saint Augustin. Il rappelle que ce projet faisait partie du Projet de Via Romana créé par la Communauté de Communes des Tre Pieve : Boziu, Mercurio et Rogna en 2015.

Compte tenu de l'antériorité des estimatifs et de la caducité des arrêtés de subventions, le projet de Via Romana a été déclaré caduc.

Le Président présente un devis estimatif des travaux d'un montant de 46 347.40 € TTC.

Il propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse en suivant le plan de financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



<b>Plan de financement</b>	<b>MONTANT DE L'OPERATION : 42 134 € H.T.</b>
Cdc (dotation) 80 %	33 707.20 €
CCPP 20 %	8 426.80 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 40 voix Pour                      0 Contre                      11 Abstentions                      0 Non participation

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté ci-dessus,
- **de solliciter** la participation financière de la CdC,
- **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **d'inscrire** au budget général les crédits nécessaires l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,  
Omessa, le 14 octobre 2022  
Le Président François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**20212 CASTELLARE DI MERCURIO**

**TEL / FAX 04.95.47.15.13**

N° SIRET : 32776865100017

code APE 454 - C

N° Intra-communautaire : FR87327768651

**DEVIS N°9 /2022**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI - SITE PRUMITEI - 20236 OMESSA**

DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U. en F	P.U. en Eu.	MONTANT en Eu.
<b>REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT AUGUSTIN - SERMANO</b>					
Approvisionnement et repliement de chantier	forfait	1		8000,00	8000,00
Dépose de la toiture	m2	34		48,00	1632,00
Dépose du voligeage y compris chevrons de lacharpente	m2	34		23,00	782,00
Fourniture et pose d'une charpente traditionnelle neuve en bois de châtaigner traité, comprenant chevrons et voliges	m2	34		260,00	8840,00
Fourniture et pose de rives Réfection de la toiture Fourniture et pose d'un écran sous toiture Réalisation d'un faitage maçonné	m2	34		320,00	10880,00
Reprise des maçonneries	forfait	1		9000,00	9000,00
Réfection du linteau en bois	forfait	1		3000,00	3000,00
ARRETE LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE:					
QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES					
1 EURO = 6,55957					
<b>TOTAL H . T. (en euros)</b>					<b>42134,00</b>
<b>TVA 10%</b>					<b>4213,40</b>
<b>TOTAL T.T.C. (en euros)</b>					<b>46347,40</b>
<b>TOTAL T.T.C. (en francs, à titre indicatif)</b>					<b>304019,01</b>

POUR ACCORD, BIEN VOULOIR ME RETOURNER LE PRESENT DEVIS APRES SIGNATURE

Les quantités sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des travaux réalisés.

Tous les matériaux d'extraction ou de démolition restent la propriété de l'entreprise.

**Les tarifs appliqués au présent devis ne sont valables que trois mois**

Assurance décennale et Responsabilité civile N° 0000010486667504

France métropolitaine. Agence PERALDI - 20250 CORTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20221014-2022-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 18/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

